

(4)

(N° 157)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 1925.

Projet de loi allouant des crédits supplémentaires au Budget du Congo belge de l'exercice 1924, autorisant des régularisations de dépenses appartenant à des exercices clos et contenant des dispositions diverses (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 11 février 1925.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants, à Bruxelles.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser une nouvelle note relative à un amendement à apporter au projet de loi faisant l'objet de la pièce de la Chambre des Représentants n° 49, allouant des crédits supplémentaires au Budget du Congo belge de l'exercice 1924, etc.

Cet amendement a pour objet de solliciter un crédit supplémentaire de 60,000 francs à l'article 84 du Budget des dépenses ordinaires de l'exercice 1924 (tableau A), pour la liquidation des augmentations résultant du relèvement des traitements du personnel de l'Office douanier colonial d'Anvers et pour le recrutement d'agents supplémentaires de ce service par suite de la mise en vigueur du nouveau tarif douanier.

En suite de cet amendement, l'ensemble des crédits supplémentaires demandés à l'article 2 du projet de loi pour dépenses ordinaires, suivant tableau A, s'élèvera à fr. 8,903,305.38.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Colonies,

H. CARTON.

(1) Projet de loi, n° 49.
Amendements, nos 80 et 130.

(5)

EXERCICE 1924

TABLEAU A

BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES DU CONGO BELGE

TABLEAU DE RÉPARTITION

des crédits supplémentaires entre les divers services.

DIENSTJAAR 1924

TABEL A

BEGROOTING DER GEWONE UITGAVEN VAN BELGISCH-CONGO

TABEL VAN VERDEELING

van de bijcredieten onder de verscheidene diensten.

Crédits supplémentaires au Tableau III du Budget des

Bijredielen aan de Tabel III van de Begrooting der Gewone

ARTICLES		DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant supplémentaires à des <i>Bedrag der betrekking op</i>	
nouveaux.	anciens.		des exercices antérieurs à 1919. <i>van vroegere dienstjaren dan 1919.</i>	des exercices 1919 à 1923. <i>van de dienstjaren 1919 tot 1923.</i>
		CHAPITRE XI.		
		SERVICE DES DOUANES, ACCISES ET ENTREPÔTS.		
84		Office douanier colonial d'Anvers : personnel, frais de gestion et indemnités aux membres de la Commission mixte		

Dépenses ordinaires du Congo belge pour l'exercice 1924.

Uitgaven van Belgisch-Congo voor het dienstjaar 1924.

des crédits se rapportant dépenses <i>bijcredieten hebbende uitgaven</i>	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	ARTIKELN	
		nieuwe.	vroegere.
de l'exercice 1924. van het dienstjaar 1924.			
60,000 »	<p>HOOFDSTUK XI.</p> <p>DIENSTEN VAN HET TOLVREZEN, DE ACCIJSSEN EN DE STAPELPLAATSEN.</p> <p>Koloniale toldienst te Antwerpen : personeel, beheerkosten en vergoedingen aan de leden der Gemengde Commissie.</p>		